

Cotisation 2024 : Service de Remplacement + Agri Emploi

120 € HT

Tarification au 01/01/2024

Frais kilométriques : 0,45€/km – Facturation intégrale du 2nd déplacement dans la même journée.

Repas du midi : L'exploitant/adhérent a le choix de le fournir à l'agent/salarié ou une indemnité repas lui sera facturée 5 €/jr.



Motifs	J.A. ≤ 40 ans	Non J.A. > 40 ans
Mandat Professionnel Formation	170.00 €/Jr (24.29 €/H)	
Développement Agricole* Formation*	56.00 €/Jr (8.00 €/H) Mandat 50 Jrs/an Formation 30 Jrs/an	56.00€/Jr (8.00 €/H) Mandat 40 Jrs/an Formation 20 Jrs/an
Mandat Syndical*	Entre 49.00 €/Jr et 133.00 €/Jr (7.00 €/H et 19.00 €/H) (choix et attribution par votre syndicat)	
Congé Paternité	17.50 €/Jr (2.50 €/H)	
Congé Maternité	Prise en charge MSA	
Maladie/Accident**	170.00 €/Jr (24.29 €/H)	
Congés/Vacances***	170.00 €/Jr (24.29 €/H)	
Remplacement Divers	170.00 €/Jr (24.29 €/H)	

Prestations non assujetties à la T.V.A.

*Participation du Cas-Dar et/ou de l'Etat

** Un contrat d'assurance GROUPAMA / SR permet la prise en charge du coût de journée

*** Crédit d'impôt sous conditions

Service de Remplacement	Heures à 125 % Au-delà de 35 H	Heures à 150 % Au-delà de 43 H et dimanche	Heures à 200 % Hres de nuit et jours fériés
	30.36 €/H	36.43 €/H	48.58 €/H

Qualification	Complément de Main d'œuvre	* Occasionnel Saisonnier
Ouvrier d'Exécution Palier 1 et 2	163.00 €/Jr (23.57 €/H)	156.00 €/Jr (22.29 €/H)
Ouvrier Qualifié Palier 3 et 4	170.00 €/Jr (24.29 €/H)	163.00 €/Jr (23.28 €/H)
Ouvrier Très Qualifié Palier 5 et 6	184.00 €/Jr (26.28 €/H)	175.00 €/Jr (25.00€/H)

Prestations HT assujetties à la T.V.A. 20 %

* Bénéficiaires : les exploitations agricoles, SCA – Exclus : les CUMA, les ETA et les paysagistes

Agri Emploi	Heures à 125 % Au-delà de 35 H	Heures à 150 % Au-delà de 43 H et dimanche	Heures à 200 % Hres de nuit et jours fériés
Ouvrier d'Exécution Palier 1 et 2	29.47 €/H	35.36 €/H	47.15 €/H
Saisonnier Occasionnel	27.99 €/H	33.59 €/H	44.79 €/H
Ouvrier Qualifié Palier 3 et 4	30.36 €/H	36.43 €/H	48.58 €/H
Saisonnier Occasionnel	28.84 €/H	34.60 €/H	46.15 €/H
Ouvrier Très Qualifié Palier 5 et 6	32.85 €/H	39.42 €/H	52.56 €/H
Saisonnier Occasionnel	31.25 €/H	37.50 €/H	50.00 €/H

Le Service Emploi vous accompagne aussi dans la PAIE, le CONSEIL et les RESSOURCES HUMAINES :

• PAIE A FACON

• Forfait de mise en place et d'ouverture de dossier	110 €
• Forfait annuel (DSN, déclarations trimestrielles et annuelle)	94 €
• Bulletin de paie	27 €

• SYSTERA (hors formation VIVEA)

• Accompagnement individuel : ouverture de compte + 1 h d'assistance	325 €
• Réabonnement (à partir de la 2 ^{ème} année) + 1 h d'assistance	110 €
• Accompagnement renforcé	136 €/h

(Facturation par année civile avec accès 12 mois minimum la 1^{ère} année)

Tarifs préférentiels pour les adhérents FDSEA 08

Nos partenaires :



Agriculteur, chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ?

Le Service Emploi vous propose des solutions sur mesure :

- Vous assister dans vos tâches administratives et les formalités liées à l'emploi,
- Vous accompagner face aux pointes d'activité ou travaux saisonniers,
- Vous remplacer lors de congés, vacances, maternité, paternité, maladie, accident etc.

Service Emploi

1 Rue Jacquemart Templeux
CS 80770

08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

☎ 03 24 58 36 95 📠 03 24 58 36 99 @ service.emploi@fdsea08.fr



Emploi Agricole Ardennes

